

J'ai été le premier ministre canadien à soulever la question auprès d'un secrétaire d'État américain, à l'occasion de mon entretien avec M. Shultz en mai dernier. À l'issue de cette conversation, M. Shultz a demandé à son conseiller juridique, le juge Sofaer, de rouvrir le dossier. Lors de son passage à Calgary, M. Shultz m'a fait savoir que le juge Sofaer avait conclu que les États-Unis ne pouvaient être tenus responsables et que les tribunaux américains devraient se prononcer sur cette affaire. L'inconvénient d'un règlement en cour est bien entendu qu'il prend du temps, et les plaignants sont déjà des personnes âgées. J'ai souligné à M. Shultz qu'il était à mes yeux hautement prioritaire que cette affaire soit réglée dans les plus brefs délais, et que je demanderais la collaboration totale de l'Administration américaine pour s'assurer que l'affaire passe en cour le plus rapidement possible.

La réponse du juge Sofaer laisse entendre que les États-Unis possèderaient certaines informations qui ne seraient pas connues du Canada. Je veux connaître ces faits; le ministre de la Justice et moi-même avons donc accepté une offre des États-Unis de faire connaître à un haut fonctionnaire du ministère canadien de la Justice les faits tels que les perçoivent les États-Unis.

Vous avez proposé que je soumette cette affaire à la Cour internationale de justice, à La Haye. Cette solution ne serait pas très avantageuse pour les citoyens canadiens car les procédures devant un Tribunal international peuvent prendre beaucoup de temps. En outre, la Cour internationale n'a pas le pouvoir de dédommager des particuliers. Si la priorité est d'aider ces Canadiens - et c'est là effectivement ma priorité - il ne serait pas particulièrement utile, à ce stade, d'entamer de nouvelles poursuites judiciaires.

Certains des faits sont litigieux. Ce qui, par contre, n'est pas contesté, est le fait que des citoyens canadiens ont bel et bien été soumis à des traitements psychiatriques expérimentaux qui ont eu sur eux des effets dont ils ont souffert. Je tiens à aider ces Canadiens, et c'est pour cela que j'ai soulevé la question en premier lieu. Mon objectif premier est toujours d'obtenir pour ces Canadiens une juste compensation. Je pense pouvoir bénéficier de votre appui, et de celui de toute autre personne intéressée, pour ne pas nous laisser écarté de cet objectif primordial.

Conformément à vos coutumes, je fais publier cette lettre.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur Broadbent, l'expression de mes meilleures salutations.

Joe Clark "